



Commune de Taradeau

**délibération :
D_2026_7_4**

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

**Objet : Effacement de
dettes 2026**

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, Mairie de Taradeau 38, route de Flayosc à TARADEAU, sous la présidence de Monsieur DAVID Albert, Le Maire.

Date de convocation du : 24 Juin 2026

Présents : Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame TEISSEIRE Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Monsieur RICHOUX Alexandre

Pouvoirs :

Madame ROUX Marlène a donné pouvoir à Madame TEISSEIRE Arlette
Madame FOURNIL Catherine a donné pouvoir à Monsieur BERGONZINI Alain
Monsieur TRANCHEVENT Eric a donné pouvoir à Monsieur DAVID Albert
Madame VALERO Virginie a donné pouvoir à Monsieur LECONTE Patrick

Absent(s) : Madame ROUX Marlène, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur TRANCHEVENT Eric, Madame VALERO Virginie

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Arlette TEISSEIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23/04/2026 relative au vote du budget 2026,

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu les listes de présentation en créances éteintes transmises par le comptable public en date du 04/05/2026, sollicitant l'effacement des dettes de contribuables correspondant à des loyers impayés ainsi que des factures d'eau et d'assainissement,

Considérant que les dispositions prises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver :

- L'effacement des dettes suivantes : 10 pièces présentes pour un total de 5226,32 €,

- Que la dépense d'un montant total de 5226,32 € sera imputée sur le budget principal 2026, au chapitre 65 compte 6542.

Pour : 19

- Monsieur DAVID Albert, Madame PERRET-JEANNERET Nathalie, Monsieur AUGERO Christian, Madame GRATTAROLA Dominique, Monsieur PILLET Alain, Madame FONDREVELLE Joëlle, Monsieur GRASSIN Cyril, Monsieur AUDIBERT Jean-Claude, Monsieur LECONTE Patrick, Madame ROUX Marlène, Madame TEISSEIRE

AR Prefecture

083-218301348-2026-0001026-7-4-M
Reg. Le 30/06/2026

Arlette, Madame GERBINO Margaret, Monsieur BERGONZINI Alain, Madame FOURNIL Catherine, Monsieur
TRANCHEVENT Eric, Madame TATON Odile, Monsieur GRIMAUX Philippe, Madame VALERO Virginie, Monsieur
RICHOUX Alexandre

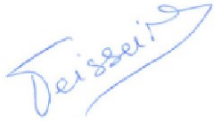
Contre : 0

-

Abstention : 0

-

La secrétaire de séance,
Arlette TEISSEIRE



Emis le 29/06/2026, transmis en Préfecture et rendu
exécutoire le 30/06/2026

Le Maire,
Albert DAVID

